

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2022

---

JURIDICTION SPÉCIALISÉE DANS L'EXPULSION DES ÉTRANGERS DÉLINQUANTS - (N° 352)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par  
M. Bordat, M. Giraud et M. Pacquot

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 13.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le travail législatif est ce qui rend, le Parlement essentiel dans notre vie démocratique. Renvoyer pour des raisons de facilité l'application d'un chapitre législatif est une abdication du pouvoir de notre assemblée au pouvoir législatif.

Il appartient donc à notre Assemblée de travailler à l'ensemble du texte et non se décharger de nos responsabilités, en fixant les modalités d'application de ce texte.